



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

COPIE



LE PRESIDENT

Affaire suivie par F. TOUSSAINT
Tél. 01 44 63 20 96
SG/FT/BC2005-748

Paris, 16 septembre 2005

**Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Chefs de Projet
Départemental chargé de la lutte contre la drogue et les
prévention des dépendances
sous-couvert de
Mesdames et Messieurs les Préfets de département**

Objet : Cahier des charges des formations
PJ. : 1

Suite à la circulaire du 29 juillet, je vous transmets le cahier des charges des formations qui doivent être conduites en partenariat avec l'Education nationale dans le cadre du plan départemental que vous pilotez.

Vous voudrez bien me tenir informé de la mise en place de ce dispositif et des difficultés que vous pourriez rencontrer.

Didier JAYLE

15/09/2005

PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

Cahier des charges national pour la formation, au niveau départemental,
d'intervenants en milieu scolaire (2005-2008)
Éléments pour un cahier des charges de la formation à élaborer dans chaque département

CADRE DE REFERENCE

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008 prévoit la mise en place, à l'échéance 2008, d'une éducation obligatoire à la prévention des pratiques addictives portant sur le tabac, l'alcool, le cannabis et les autres substances licites ou illicites tout au long de la scolarité, du CM2 à la terminale.

Le Code de l'Éducation, en conformité avec la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, prévoit, dans son article L312-18, qu'une information est délivrée sur les conséquences de la consommation de drogues sur la santé, notamment concernant les effets neuropsychiques et comportementaux du cannabis, dans les collèges et les lycées, à raison d'au moins une séance annuelle par groupes d'âge homogène.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a réaffirmé cet objectif dans la circulaire de rentrée n°2005-067 du 15-4-2005 et dans le dossier de presse de la rentrée 2005-2006 (consultable sur le site www.education.gouv.fr.)

Cette formation s'inscrit, d'une part dans le plan départemental de prévention des drogues et toxicomanies et, d'autre part, dans la politique académique de santé impulsée par les recteurs et mise en œuvre par les Inspecteurs d'académie.

CONTEXTE

- Une expérimentation a été conduite au cours de l'année 2004-2005 à partir d'un guide d'intervention élaboré conjointement par la DESCO et la MILDT dans 80 établissements de 5 académies et a porté sur deux niveaux : CM2/6^{ème} et 3^{ème}/2^{nde} avec, pour thématiques respectives, la prévention du tabagisme et la prévention de la consommation de cannabis.
- Une évaluation de cette expérimentation, effectuée par l'OFDT, conclut à l'intérêt et à la pertinence du guide en termes de contenus et de démarche. Elle souligne également la nécessité de développer la formation des différents intervenants, qu'ils soient internes ou externes à l'institution scolaire.
- La prévention en CM2, 6^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde} à partir du guide d'intervention qui sera diffusé dans le courant du mois d'octobre devra être mise en place progressivement dans toutes les écoles, collèges et lycées à partir de cette année scolaire 2005-2006.

OBJECTIF

Former sur 4 ans des intervenants en milieu scolaire, qu'ils soient personnels des équipes éducatives ou intervenants extérieurs, qu'ils soient institutionnels ou appartenant à des organismes ou associations agréés. Cette formation doit assurer la cohérence des interventions et des messages éducatifs transmis aux élèves et apporter des informations scientifiquement validées.

PUBLIC CIBLE

- au sein de l'Education nationale, appel à candidatures (volontariat) dans les écoles, les collèges et les lycées, selon les procédures en vigueur dans l'académie et sur la base de l'inter-catégorialité (personnels d'enseignement, d'éducation, sociaux et de santé, administratifs...)
- au sein des services déconcentrés des autres administrations (intérieur, défense, justice) de la politique de la ville, des collectivités territoriales et du secteur associatif.

PILOTAGE

- Chef de projet départemental MILDT dans le cadre du plan départemental de prévention des drogues et toxicomanies
- Constitution d'un groupe de pilotage associant l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux d'éducation ou son représentant, ainsi que les partenaires concernés. Ce groupe aura en charge la déclinaison d'un cahier des charges départemental organisant la mise en œuvre du projet, sa conduite et son suivi. Il en et en établira le bilan.

MISE EN ŒUVRE

- **Calendrier**
Projet sur 4 ans : 2 à 4 actions de formation en 2005, puis jusqu'à 10 par an sur la suite du Plan, selon les départements.
- **Dynamique du projet** : organiser la prévention des conduites addictives sur l'ensemble de la scolarité, du CM2 à la terminale, et, pour ce faire, former des intervenants chargés de la mise en œuvre des séances de prévention prévues dans le guide d'intervention. La démarche préconisée pour chaque niveau s'appuie sur une approche globale de la santé pour mieux cibler des thématiques qui ont été choisies en prenant en compte les consommations les plus fréquemment relevées dans les tranches d'âge considérées.
La progression suivra ainsi le schéma suivant :
 - CM2/6^{ème} : centrée sur le tabac, expérimentation en 2004-2005, extension en 2005-2006
 - 3^{ème}/2^{nde} : centrée sur le cannabis, expérimentation en 2004-2005, extension en 2005-2006
 - 5^{ème}/4^{ème} : centrée sur l'alcool, expérimentation en 2005-2006, extension en 2006-2007
 - 1^{ère}/terminale : centrée sur les polyconsommations, expérimentation en 2006-2007, extension en 2007-2008.
- **Organisation des actions de formation** :
 - au niveau des bassins d'éducation ou de formation
 - durée : 1 journée
 - 25 à 30 personnes par action de formation, selon une pondération adéquate avec les besoins des établissements du bassin correspondant
 - animation en binôme (compétences nécessaires : savoirs scientifiques, techniques d'animation) avec obligatoirement un personnel de l'éducation nationale
- **Contenus/ axes de la formation** : constituer un module de formation de 6 heures, comprenant :
 - Informations validées sur santé, prévention, loi
 - Données chiffrées (nationales, locales)
 - Liens avec les programmes scolaires ; l'éducation à la santé en milieu scolaire...
 - Charte d'intervention en milieu scolaire
 - Etude de la démarche proposée par le guide d'intervention
 - Techniques d'animation

Le contenu de ce module, relativement standard pour le dernier trimestre 2005, devra ensuite évoluer sur la durée du projet pour :

- Tenir compte des besoins manifestés dans les écoles et établissements à la montée en puissance des séances de prévention
- Permettre aux personnes formées d'intervenir sur l'ensemble des niveaux.

- **Suivi et évaluation :**
 - Indicateurs de suivi :
 - niveau de l'inter-catégorialité : représentativité des diverses catégories de personnels Education nationale et des intervenants extérieurs
 - nombre d'interventions devant élèves avec participation d'un partenaire extérieur
 - nombre de personnels s'impliquant dans la formation des élèves
 - impact dans la dynamique de formation du bassin : nombre d'actions de formation mises en place
 - Résultats attendus au terme du projet (2008) :
 - % d'écoles et d'établissements conduisant les séances (la généralisation devant être visée)
 - nombre d'équipes mixtes composées
 - modification des comportements/représentations des élèves face aux substances psychoactives (enquêtes régionales)
- **MOYENS**
 - **Documentation, information**
 - Prendre appui, dans les régions où ils auront été validés, sur les CIRDD qui ont à développer une fonction formation et conseil méthodologique par rapport à cette thématique sous l'angle prévention et respect de la loi (la liste sera accessible sur le site de la MILDT)
 - Un portail devrait donner accès à des techniques d'animation favorisant le travail sur les représentations ; à des bases d'outils de prévention ; à des données actualisées sur les produits, les conséquences de l'usage, de l'usage nocif ; à l'actualité des forums, colloques et autres manifestations sur la prévention des dépendances.
 - **Financement** : moyens financiers délégués au Chef de projet départemental Drogues et dépendance (CPD), en fonction des effectifs scolarisés dans le département, calculés sur la base du coût d'une journée de formation par un binôme, à savoir 600 Euros.